

N°40/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 AOUT 2022**

**OBJET : Délibération pour attribuer une subvention à l'ASL de St Eusèbe en Champsaur**

Le douze août deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Nathalie OLLIVIER

Convocation en date du : 28 juillet 2022

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, MAGNAN Richard, ROCHAS Alain

**EXCUSES** : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à Richard ACHIN), CATELAN Richard, PRAT Denis (pouvoirs donnés à Richard MAGNAN)

Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau porté par la Commission Locale de l'Eau du Drac Amont (CLEDA), l'ASA du Canal de la Motte Aubessagne et les ASL du Grand canal de St Eusèbe et du canal du Villard St Pierre se sont engagées à moderniser leurs ouvrages pour acheminer en eau brute une partie du territoire communal.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Canal de Provence et au bureau d'études Hydrétudes. Comme l'ont expliqué Messieurs Romain Nouguier, Hervé Moynier et Serge Blanc, lors du dernier conseil municipal, l'ex commune de St Eusèbe s'était engagée à verser une subvention de 20 000€ à l'ASL de St Eusèbe pour engager cette action de modernisation, sans toutefois avoir pris une délibération pour acter les choses.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, procède au vote avec les résultats suivants : 1 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour signer la convention avec l'ASL de Saint-Eusèbe.

(Serge BLANC arrivé en retard n'a pas pris part au vote de cette délibération)

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 20 000€ à l'ASL de St Eusèbe dans le cadre de leur projet avec les conditions suivantes :
- La commune d'Aubessagne sera obligatoirement associée au projet hydroélectrique dans l'hypothèse de sa réalisation
  - Les 20 000 € seront versés en deux fois :
    - o 10 000 € au début des travaux de modernisation des ouvrages
    - o 10 000 € à la réception de ces travaux
  - La commune d'Aubessagne bénéficiera d'une prise d'eau sur la conduite créée au niveau du réservoir d'eau potable de Saint Eusèbe (Les Lantelmes). Elle pourra prélever de l'eau si nécessaire pour conforter la nappe phréatique et ainsi sécuriser sa ressource en eau potable sur ce secteur de la commune.

**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: [mairie.aubessagne@orange.fr](mailto:mairie.aubessagne@orange.fr)

- S'assurer auprès de la Préfecture et de la DGFIP de la faisabilité juridique du versement de cette subvention à l'ASL du Grand Canal de Saint Eusèbe.
- La commune d'Aubessagne et l'ASL du Grand Canal de Saint Eusèbe devront rédiger et signer une convention pour confirmer les conditions énumérées ci-dessus avant le début des travaux et avant le versement du premier acompte de 10 000 €

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN

